

**PREVENTION DES INONDATIONS:** La continuité d'activité ou comment éviter à une collectivité d'aggraver les conséquences d'une inondation par l'interruption de ses services.

ORLEANS – 11 Mai 2011 - : Le CEPRI poursuit son accompagnement des décideurs et élus face au risque Inondation avec l'édition d'un nouveau guide « Bâtir un plan de continuité d'un service public ».

Les inondations mettent en péril la continuité et la qualité des services que les collectivités rendent aux populations et aux territoires, au quotidien. L'inondation peut en effet rendre le personnel d'une collectivité indisponible ou l'empêcher d'accéder à son lieu de travail, elle peut endommager certains sites ou outils de travail et arrêter pour un temps parfois long le fonctionnement des réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunication indispensables au bon fonctionnement des services publics. L'inondation peut ainsi contraindre les collectivités à fournir un service public « dégradé » voire même à l'interrompre sur des durées allant de plusieurs jours à plusieurs mois. Parfois cela concerne des services publics essentiels à la vie des populations (services de soins, de secours, de solidarité,...) et du territoire (services d'assainissement, de gestion des déchets...).



Il est donc primordial pour les collectivités d'anticiper et d'analyser les risques pesant sur la continuité de leurs services en cas d'inondation, afin d'éviter les répercussions pouvant être préjudiciables à la sécurité des personnes, au fonctionnement économique du territoire et à sa cohésion sociale, à travers la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité. A partir de l'analyse d'expériences de collectivités qui se sont lancées dans l'élaboration de leur plan de continuité d'activité, ce guide propose une démarche et des conseils méthodologiques utiles à l'élaboration d'un tel plan.